



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	Mme RICHAUD
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 335

**Marchés d'exploitation et d'entretien des installations thermiques des bâtiments communaux.
Avenants de transfert des lots n°1, 2 et 3 du groupement titulaire Maintenance thermique et
Mainteco vers la société GDF Suez Energie services – Cofely Services (cession).
Autorisation de signer et exécuter l'avenant.**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2012/207 en date du 4 octobre 2012, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés relatifs à l'exploitation et l'entretien des installations thermiques des bâtiments communaux.

Ainsi, les marchés suivants :

- . Marché n°12.087 – Lot n°1 Exploitation des chaufferies, traitement des eaux, nettoyage des plages des piscines Rossini et Salines,
- . Marché n°12.088 – Lot n°2. Exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude, des ventilations et des climatisations des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio (haute réactivité),
- . Marché n°12.089 – Lot n°3. Exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude, des ventilations et des climatisations (hors détente directe) des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio

ont été conclus avec le groupement maintenance thermique SAS et MAINTECO.

Le groupement Maintenance thermique SAS et Mainteco a décidé de céder son activité de maintenance à la société GDF Suez Energie services – Cofely services.

Considérant les capacités techniques, financières et professionnelles présentées par la société COFELY et le fait que ce transfert n'emporte pas de modifications de clauses contractuelles,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **D'ACCEPTER** le principe du transfert des marchés d'exploitation des chaufferies n°12.087, 12.088 et 12.089 de l'ancien titulaire groupement Maintenance thermique et Mainteco au nouveau titulaire Cofely services.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant de transfert des marchés ci-dessus désignés :

- . Marché n°12.087 – Lot n°1 Exploitation des chaufferies, traitement des eaux, nettoyage des plages des piscines Rossini et Salines,
- . Marché n°12.088 – Lot n°2. Exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude, des ventilations et des climatisations des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio (haute réactivité),
- . Marché n°12.089 – Lot n°3. Exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude, des ventilations et des climatisations (hors détente directe) des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Antoine PAOLINI, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code du travail ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 du Code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015,

DECIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accepter le principe du transfert des marchés d'exploitation des chaufferies n°12.087, 12.088 et 12.089 de l'ancien titulaire groupement Maintenance thermique et Mainteco au nouveau titulaire Cofely services.

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à signer et exécuter l'avenant de transfert des marchés ci-dessus désignés

- . Marché n°12.087 – Lot n°1 Exploitation des chaufferies, traitement des eaux, nettoyage des plages des piscines Rossini et Salines,
- . Marché n°12.088 –Lot n°2. Exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude, des ventilations et des climatisations des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio (haute réactivité),
- . Marché n°12.089 –Lot n°3. Exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude, des ventilations et des climatisations (hors détente directe) des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015_335-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

